

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 juin 2016

L'an deux mille seize, le seize juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. DAMANGE. BROSSARD. BRAULT. WATTELLE. LOISEAU. Mmes GONNEAU. JUIN. FAYOL. MAZZONI.

ETAIENT ABSENTS : Mmes ROBIN. DUGUE, excusées M. BANNIER

- Mme ROBIN Hélène a donné pouvoir à Monsieur Bernard MARCHAIS
- Mme DUGUE Ludivine a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RIBOULET

=====

Date de la convocation : 10 JUIN 2016

Secrétaire de séance : Madame Michelle MAZZONI

ORDRE DU JOUR :

- Transformation du POS en PLU : présentation et délibération sur le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durables
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : délibération sur l'arrêté de projet de périmètre
- Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'ABILLY : délibération sur la dissolution du Syndicat
- Travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes : choix des entreprises
- Communauté de Communes de la Touraine du Sud : prises de compétence : enfance et jeunesse – SDIS – rapports de la CLECT
- Questions diverses

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2016.

OBJET : TRANSFORMATION DU POS EN PLU : PRESENTATION ET DELIBERATION SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES) – Délib. n°36-1/06/16

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 151-1 et suivants et les articles R 151-1 et suivants,

Vu la délibération du 1^{er} avril 2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec les objectifs de cette révision et les modalités de la concertation,

Mme. le Maire, accompagné du bureau d'études Environnement Conseil – Groupe Auddicé, présente au Conseil Municipal les grandes orientations du PADD, ainsi que les différents objectifs associés, en termes de :

- **Orientation 1 – Conforter l'unité du bourg**

- Objectif 1 : limiter la consommation d'espaces agricoles
 - Objectif 2 : prioriser l'urbanisation des zones repérées dans le tissu urbain existant
 - Objectif 3 : permettre l'évolution du bâti existant dans les hameaux
- **Orientation 2 – Répondre à la demande en matière d'habitat**
- Objectif 1 : Prévoir une croissance démographique mesurée
 - Objectif 2 : Diversifier l'offre en logements depuis des opportunités individuelles et opérations groupées
 - Objectif 3 : Offrir une typologie de logements variée
 - Objectif 4 : valoriser le bâti existant remarquable, desservi par les réseaux et sécurisé dans les écarts
- **Orientation 3 – Pérenniser le tissu économique local**
- Objectif 1 : conforter les activités économiques existantes
 - Objectif 2 : permettre un développement et une diversification des activités agricoles
 - Objectif 3 : Favoriser la croissance du tourisme vert
- **Orientation 4 – Assurer la qualité et la capacité des équipements**
- Objectif 1 : requalifier la salle des fêtes
 - Objectif 2 : poursuivre l'aménagement de l'école
 - Objectif 3 : permettre l'évolution du complexe sportif
 - Objectif 4 : créer un city-stade
 - Objectif 5 : rendre accessible les bâtiments publics
 - Objectif 6 : assurer les opportunités d'extension de la maison de retraite
 - Objectif 7 : assurer la capacité du cimetière
- **Orientation 5 – Valoriser le cadre de vie rural et naturel**
- Objectif 1 : préserver et valoriser le patrimoine de « pays »
 - Objectif 2 : assurer la mobilité des piétons
 - Objectif 3 : connecter les futurs quartiers de développement au centre bourg et aux équipements (liaisons véhicules et liaisons douces)
 - Objectif 4 : hiérarchiser les futures voies dans les quartiers, en adaptant le gabarit des voies à la desserte et au trafic attendu, afin de conserver l'esprit villageois
 - Objectif 5 : permettre la déviation de Descartes
 - Objectif 6 : prendre en compte les continuités écologiques
 - Objectif 7 : préserver les zones humides
- **Orientation 6 – Sécuriser les habitants et les constructions**
- Objectif 1 : assurer la prise en compte de l'Atlas des zones inondables de la Creuse
 - Objectif 2 : protéger les boisements notamment en risque incendie et conserver les espaces boisés classés
 - Objectif 3 : prendre en compte le risque sismique
 - Objectif 4 ; limiter l'érosion hydrique des sols.

Un débat sur ces orientations a lieu :

Concernant **l'orientation n°2 : répondre à la demande en matière d'habitat** et notamment dans l'objectif 1 : prévoir une croissance démographique mesurée, les élus demandent pourquoi un taux de croissance de + 1.06 %, Madame le Maire répond que ce taux est un peu plus optimiste que + 0.9 % (croissance annuelle observée entre 2007 et 2012), elle précise également que les calculs ont été effectués en corrélation avec l'analyse

de terrain et que le potentiel de logements a été ajusté en fonction des volontés des services de l'état.

Concernant **l'orientation n°3 : pérenniser le tissu économique local** et notamment l'objectif 3 : favoriser la croissance du tourisme local, les élus souhaitent améliorer l'accueil à l'archéolab et de l'ancienne carrière (front de taille), protéger le patrimoine lié à la préhistoire en lien avec le musée du Grand Pressigny, et permettre l'aménagement de structures d'hébergement (gîtes, chambre d'hôtes) et permettre également le réaménagement ou l'extension des structures existantes notamment le camping.

Les membres du conseil municipal après avoir entendu cet exposé émet un avis favorable sur les grandes orientations du PADD

Mme. le Maire indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :
DELIBERATION SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE
COMMUNES LOCHES DEVELOPPEMENT, DU GRAND LIGUEILLOIS, DE MONTRESOR ET DE
LA TOURAINE DU SUD - Délib. N°37-2/6/16**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'arrêté fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Loches Développement, du Grand Ligueillois, de Montrésor, et de la Touraine du Sud en date du 9 mai 2016.

Cet arrêté a été notifié le 9 mai, date à compter de laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'ABILLY a 75 jours pour délibérer, conformément à l'article III de la loi NOTRe. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le périmètre du nouvel EPCI tel que proposé par l'arrêté préfectoral.

Conformément à la disposition précitée, entendu cet exposé et suite aux différents échanges qui ont eu lieu, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur l'arrêté fixant le périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Loches Développement, du Grand Ligueillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud, par vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- **FAVORABLE AU PERIMETRE DU NOUVEL ETABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : 5**
- **DEFAVORABLE AU PERIMETRE DU NOUVEL ETABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : 8**
- **ABSTENTION : 1**

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EHPAD d'ABILLY : DELIBERATION SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT– Délib. N°38-3/06/16

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture d'Indre et Loire en date du 9 mai 2016 précisant que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre et Loire arrêté le 30 mars 2016, il est prévu la dissolution de quatre syndicats intercommunaux dont le Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'ABILLY au 31 décembre 2016.

En application des dispositions de l'article 40 de la loi n°2015-91 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le représentant de l'Etat dans le département notifie son intention de dissoudre le syndicat au Président de celui-ci afin de recueillir l'avis du comité syndical, ainsi qu'au maire de chacun des membres du syndicat afin de recueillir l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte la dissolution au 31 décembre 2016 du Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'ABILLY**

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : CHOIX DES ENTREPRISES - Délib. n°39-4/06/16

Madame le Maire rappelle qu'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de la réhabilitation de la Salle des Fêtes, elle précise que les entreprises avaient jusqu'au 20 mai dernier pour déposer leurs offres.

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 mai à 14 heures ; le cabinet BET POUREAU, maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres.

Madame le Maire propose de retenir les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot n°1 – Plafonds suspendus-isolation	MV AMENAGEMENT- TOURS	15 943.24 €
Lot n°2 - Electricité	SN BRAULT - DESCARTES	11 102.21 €
Lot n°3 - Chauffage-ventilation	Entreprise LESTABLE-MOLISSON - CHINON	41 191.13 €
TOTAL H.T. DES TRAVAUX		68 236.58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte les offres des entreprises désignées ci-dessus**
- **Charge Mme le Maire de signer les marchés correspondants.**

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD – PRISE DE
COMPETENCES et RAPPORT DE LA CLECT -**

1. STATUTS / prise de compétence Enfance-Jeunesse : « création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs » - Délib. n°40-5/06/16

Vu les articles L 5211-16 à L 5211-17 du CGCT,
Vu les statuts de la CCTS, et notamment l'article 2 relatif aux compétences,
Vu les conclusions de la commission Services à la population,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C/2016/05/100, relative à la prise de compétence Enfance-Jeunesse « création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs »

Madame le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire susvisée proposant la prise de compétence Enfance-Jeunesse « création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs »

Il est proposé d'ajouter une compétence au bloc n° 14, dédié à la petite enfance.

Elle demande aux élus de se prononcer sur :
La prise de compétence Enfance-Jeunesse «création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte la modification de l'article 2 des statuts de la CCTS à savoir : La prise de compétence Enfance-Jeunesse « Création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs,**
- **Charge le Maire d'appliquer la présente décision.**

2. STATUTS / prise de compétence « Participation contingent SDIS » - Délib. n°41-5/06/16

Vu les articles L 5211-16 à L 5211-17 du CGCT,
Vu les statuts de la CCTS, et notamment l'article 2 relatif aux compétences,
Vu les conclusions de la commission Services à la population,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C/2016/05/101, relative à la prise de compétence « Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres »

Madame le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire susvisée proposant la prise de compétence « Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres »

Il est proposé de créer le bloc de compétence n° 16, dédié aux participations diverses.

Elle demande aux élus de se prononcer sur :
La prise de compétence « Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la modification de l'article 2 des statuts de la CCTS à savoir : La**

prise de compétence « Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres »,

- **Charge le Maire d'appliquer la présente décision.**

3. STATUTS / rapport de la CLECT – Délib. n°42-5/06/16

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu la réunion de la CLECT en date du 21 avril 2016.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C/2016/05/102 portant acceptation du rapport de la CLECT sur la compétence Enfance Jeunesse et participation contingent SDIS,

Vu la délibération n° C/2016/05/100 portant proposition de prise de compétence Enfance-Jeunesse« Création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs »

Vu la délibération n° C/2016/05/101 portant proposition de prise de compétence « Contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des communes membres »,

Madame le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur la :

- Le transfert de charge associé à la prise de compétence Enfance-Jeunesse : « création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs »,
- Le transfert de charge associé à la prise de compétence « Contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des communes membres »,
- La proposition de prise de compétence : Enfance-Jeunesse : « création, aménagement entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs »,
- La proposition de prise de compétence : « Contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des communes membres »,

Ce rapport, annexé à la présente délibération, présente les propositions de la CLECT quant à l'évaluation de la compétence susmentionnée.

Elle demande aux élus de se prononcer sur ce rapport :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Accepte le rapport de la CLECT tel que présenté**
- **Charge le Maire d'appliquer la présente décision.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°6

✓ **Convention de mise à disposition de personnel : intervenant musical - Délib. n°43-6/06/16 :**

Madame le Maire rappelle que depuis la dissolution du Syndicat Mixte d'Education Musicale de la Touraine du Sud, une convention de mise à disposition de personnel a été mise en place entre la Commune de Descartes et la Commune d'ABILLY afin que Monsieur David ROY, assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe puisse continuer à intervenir à l'Ecole d'ABILLY : 3 heures par semaine tous les lundis pour un coût annuel pour l'année scolaire 2015-2016 définit comme suit :

- REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	6 288.30 €
- FRAIS DE DEPLACEMENT	70.20 €

TOTAL	6 358.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte la convention présentée**
- **charge Mme le Maire de signer la convention**
 - ✓ **Ecole d'ABILLY – Animation cirque** :

Madame le Maire rappelle que les enfants de l'Ecole bénéficient cette année d'une animation sur une semaine sur le thème du cirque avec représentation sous chapiteau le vendredi 24 juin. Elle précise que dans le cadre du plan Vigipirate, il convient d'assurer un service de sécurité. Jean-Pierre RIBOULET et Patricia BRAULT seront à l'entrée afin d'effectuer un contrôle.

- ✓ **Jardins Partagés** :

Madame le Maire précise que dans le cadre dans la Communauté de Communes et notamment le Service à la Population, il est envisagé de créer des jardins partagés. Elle propose le terrain jouxtant le terrain de football. Une convention de mise à disposition devra être prise entre la communauté de communes et la commune d'Abilly, le Conseil émet un avis favorable sur ce projet.

- ✓ **Tour de table**

Michèle GONNEAU : demande si le Plan Communal de Sauvegarde est terminé, il est précisé que celui-ci n'est pas terminé, Monsieur RIBOULET précise que ce dossier sera revu à partir de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Transformation du POS en PLU : Présentation et délibération sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)	Délib. n°36-1/05/16
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : délibération sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes LOCHES DEVELOPPEMENT, DU GRAND LIGUEILLOIS, DE MONTRESOR ET DE LA TOURAINE DU SUD	Délib. n°37-2/06/16
- Syndicat Intercommunal de l'EHPAD d'ABILLY : délibération sur la dissolution du Syndicat	Délib. n°38-3/06/16
- Travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes – Choix des entreprises	Délib. n°39-4/06/16
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD : → statuts : prise de compétence Enfance-Jeunesse : création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueils collectifs de mineurs → statuts : prise de compétence : « participation contingent SDIS » → statuts : rapport de la CLECT	Dossier n°5 Délib. n°40-5/06/16 Délib n°41-5/06/16 Délib. n°42-5/06/16
- Questions diverses : → Convention de mise à disposition de personnel : intervenant musical → Ecole d'ABILLY – Animation cirque → Jardins partagés → Tour de table	Dossier n°6 Délib. n°43-6/06/16

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 16 JUN 2016

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S.	JUIN S.	BANNIER A. A*	ROBIN H. p*	DUGUÉ L. p*

P* pouvoir

A* absent